

Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique

www.gouvernement.fr

01

Relevé de décisions

02

Mieux, moins cher : transformer
l'action publique en dialoguant
avec les parties prenantes
et en rénovant la gestion publique

03

Simplifier les normes pour alléger
les contraintes pesant sur la croissance
et renforcer la compétitivité
de notre économie

04

Simplifier : faciliter les démarches
pour les particuliers, accroître
la compétitivité des entreprises

05

Amplifier l'ouverture des données
publiques : une administration
plus transparente

2 avril 2013

Contact

Service de presse
de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79

La modernisation de l'action publique

La modernisation de l'action publique est essentielle à la construction du **nouveau modèle français**, alliant solidarité et compétitivité. Elle porte des **réformes structurelles**, c'est-à-dire qu'elle vise à établir de nouveaux équilibres au sein de notre société. Ces nouveaux équilibres traduisent la capacité des services publics français à s'adapter, dans la confiance, la justice et le respect de nos valeurs républicaines, aux grandes transitions démographique, économique, numérique et écologique. Elle engage le **choc de simplification** annoncé par le Président de la République le 28 mars dernier.

Réuni tous les trimestres, le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) que préside Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, rythme cet exercice, suit la mise en œuvre des réformes et décide des nouveaux chantiers à ouvrir.

La MAP : une méthode nouvelle

- **Une approche globale de l'action publique**, qui ne se concentre pas sur le seul appareil productif de l'État. La MAP intègre l'action de la sécurité sociale et l'action publique locale, dont l'efficacité sera renforcée grâce à la nouvelle étape de la décentralisation visant à clarifier les conditions d'exercice des compétences de l'État et des collectivités locales ;
- **L'association de l'ensemble des acteurs publics, des partenaires et des bénéficiaires** de ces politiques, pour établir des diagnostics partagés avant d'agir ;
- **Le portage politique par les ministres** des évaluations de politique publique comme de la modernisation de leurs administrations ;
- **L'association des agents publics** ainsi que de leurs organisations représentatives, condition essentielle de la réussite de la démarche ;
- **L'information du Parlement**, en application de l'article 92 de la loi de finances initiale pour 2013, qui prévoit que le Gouvernement tient le Parlement informé de l'avancement et du résultat des travaux.

La MAP : une méthode qui fait de l'association des agents une force de changement

Plusieurs ministères ont d'ores et déjà engagé des démarches de consultation de leurs agents, comme le ministère de l'agriculture pour son projet stratégique, le ministère de la défense pour la réalisation de son livre blanc, le ministère de l'économie et des finances dans le cadre de la démarche "Simplifications".

Pour permettre à l'ensemble des agents publics de l'État de participer à la modernisation, le Gouvernement a engagé une grande campagne "Innover et simplifier" : innover.modernisation.gouv.fr. Les agents publics, directement en contact avec les usagers et premiers acteurs du service public, sont en effet les mieux à même de proposer des pistes innovantes et efficaces pour améliorer et simplifier les services aux usagers et le fonctionnement des administrations.

Depuis le 1^{er} mars et jusqu'au 30 avril 2013, ce site vise à recueillir les bonnes pratiques et les idées nouvelles des agents de la fonction publique d'État avec un triple objectif : rendre les services publics plus simples, plus justes et plus efficaces.

D'ores et déjà plus de 2300 inscriptions ont donné lieu à 400 propositions de simplification. Certaines seront mises en œuvre très rapidement :

- simplifier les modalités d'établissement des procurations en permettant à l'utilisateur de préparer en ligne sa demande de vote par procuration ;
- développer la délivrance de titres de séjour pluriannuels pour réduire les formalités administratives liées au séjour des étrangers ;
- poursuivre la démarche d'amélioration de l'accueil des usagers permettant, sur la base d'enquêtes, de mieux répondre à leurs attentes ;
- rendre plus efficace l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- accélérer le rythme de dématérialisation des factures des fournisseurs de l'État.

La MAP : une méthode qui produit des résultats concrets

Le relevé de décisions du deuxième CIMAP prend acte des résultats enregistrés depuis décembre 2012. Toutes les réalisations prévues pour le 1^{er} trimestre ont été mises en œuvre. En prenant 30 nouvelles décisions qui viennent renforcer et prolonger la démarche, le Gouvernement réaffirme sa mobilisation pour la modernisation et la simplification.

Quelques chiffres clés

- ▶ Sur l'année 2013, **40 politiques publiques** passées au crible **représentant 250 Mds d'euros soit plus de 20% de la dépense publique annuelle (1 120 Mds d'euros)**.
- ▶ **101 commissions consultatives supprimées**
- ▶ **15 opérateurs fusionnés, réintégrés à l'administration centrale ou supprimés**
- ▶ **Des économies identifiées : 2 Mds d'euros sur les achats, 2 Mds d'euros sur les aides aux entreprises à l'horizon 2015**

Le relevé de décisions est un point d'étape pour tous ces processus. C'est aussi un engagement pour l'avenir avec **9 nouvelles évaluations** engagées, un **moratoire général des normes**, de **nouvelles simplifications** identifiées...

Relevé de décisions

L'évaluation des politiques publiques

Une démarche d'une ampleur sans précédent, qui, pour la première fois, associe l'ensemble des acteurs des politiques publiques, qui respecte un calendrier strict et qui mobilise l'ensemble des ministères

► Conformément aux décisions du CIMAP du 18 décembre 2012, 27 évaluations de politiques de publiques annoncées ont été lancées ;

► Les politiques expertisées représentent un volume de dépenses publiques de 250 milliards d'euros, soit 20% de la dépense publique totale.

► Huit évaluations ont déjà abouti à des premiers éléments de diagnostic. Sur cette base, des scénarios d'amélioration doivent être proposés.

■ **Décision n°1** : Chaque ministre s'est engagé sur la date de **présentation du diagnostic** des évaluations du premier cycle dont il a la charge.

Une démarche qui a vocation à couvrir l'intégralité des politiques publiques

■ **Décision n°2** : Comme le Gouvernement s'y est engagé, chaque politique publique sera évaluée d'ici 2017. Le lancement d'un quatrième cycle d'évaluations est décidé aujourd'hui.

■ **Décision n°3** : D'ores et déjà 9 politiques publiques sont retenues pour faire partie de ce nouveau cycle qui couvrira le second semestre.

Tous les ministres sont engagés dans la modernisation et la simplification de leur administration

► Conformément aux décisions du CIMAP du 18 décembre 2012, tous les ministres ont élaboré leur programme ministériel de modernisation et de simplification (PMMS). Ce programme repose sur deux axes : la simplification des services aux usagers, l'amélioration du fonctionnement des administrations.

-
- **Décision n° 4** : Les programmes ministériels de modernisation et de simplification donneront lieu dans les prochaines semaines à une présentation devant les instances ministérielles de dialogue social. Ils feront l'objet d'un suivi régulier au sein des ministères et à l'occasion des prochains CIMAP. Ils seront actualisés annuellement.

Des chantiers ambitieux de rationalisation de la gestion publique sont engagés

Une stratégie d'achat public plus cohérente et plus efficace

- ▶ Conformément aux décisions du CIMAP du 18 décembre 2012, une stratégie ambitieuse pour l'achat public a été définie. Elle permettra de dégager **2 Mds d'euros d'économies d'ici 2015**.
- ▶ L'inspection générale des finances expertise les méthodes de suivi des gains "achats" et des gains budgétaires.
- ▶ Dans le secteur hospitalier public, le programme national "Performance hospitalière pour des achats responsables" (PHARE) permettra de générer **910 M d'euros d'économies d'ici 2014**.

-
- **Décision n°5** : Le périmètre d'intervention du service des achats de l'État (SAE) est étendu aux opérateurs de l'État et son pilotage est renforcé.

La sécurisation des grands investissements publics

- ▶ Pour mieux piloter l'investissement public, l'évaluation socio-économique préalable, la tenue d'un inventaire permanent et l'élaboration d'une contre-expertise indépendante des plus grands investissements sont nécessaires pour éclairer la décision de chaque ministre et du Premier ministre.

-
- **Décision n°6** : Les ministères, en lien avec le CGI, présenteront, d'ici le prochain CIMAP, une déclinaison opérationnelle de cette procédure.

La transformation de la fonction financière de l'État

- ▶ Pour améliorer encore les délais de paiement de l'État, l'inspection générale des finances (IGF) évalue l'efficacité et l'efficience de la chaîne budgétaire et comptable au regard des nouvelles organisations financières mises en place au niveau central et territorial.

-
- **Décision n°7** : Les évolutions et adaptations proposées pour généraliser les services facturiers de l'État seront présentées lors du prochain CIMAP sur la base des conclusions de la mission.

La rationalisation du paysage des agences et opérateurs de l'État

- ▶ Conformément aux décisions du CIMAP du 18 décembre 2012, le Gouvernement a engagé un plan de rationalisation des agences et opérateurs sous tutelle de l'État

- ▶ Les premières actions de rationalisation des opérateurs ont été engagées par les ministères. Le regroupement et la suppression d'une quinzaine d'organismes aux missions complémentaires ont été décidés.

■ **Décision n° 8** : Comme annoncé au CIMAP du 18 décembre 2012, la doctrine de recours aux agences est prête : une circulaire du Premier ministre aux ministres la formalisera dans les prochains jours.

▸ Le contrôle général économique et financier (CGEFI) a été chargé de passer en revue les quelque 200 organismes de moins de 50 agents pour identifier des pistes de regroupements, des réorganisations ou des suppressions. Ses conclusions sont attendues pour juin 2013.

■ **Décision n° 9** : Chaque ministère proposera, sur la base des conclusions de la mission, un schéma de rationalisation de ses “petits” organismes avant la fin septembre 2013.

L'amélioration des conditions de fonctionnement de l'administration territoriale de l'État

▸ Le fonctionnement de l'administration territoriale de l'État (ATE) est stratégique pour la bonne marche de l'État. A l'initiative du Premier ministre, un groupe de travail a formulé une trentaine de propositions opérationnelles pour faciliter le travail quotidien des services

■ **Décision n°10** : Ces mesures, très concrètes, sont validées et seront mises en œuvre immédiatement.

■ **Décision n°11** : Les conséquences sur les services déconcentrés des textes législatifs et réglementaires intéressant les missions ou l'organisation des services déconcentrés, au niveau régional comme départemental, feront désormais l'objet d'une étude d'impact préalable. Sur le modèle du “test PME”, un “test ATE” sera réalisé sur les instructions et circulaires à destination de ces services.

▸ En complément, une réflexion prospective sur les missions de l'administration infra-départementale, départementale et régionale s'impose si l'État veut mieux répondre aux attentes des citoyens, contribuer au redressement des comptes publics et tirer toutes les conclusions de la nouvelle étape de décentralisation.

■ **Décision n°12** : Le Premier ministre a confié à MM. Jean-Marc Rebière et Jean-Pierre Weiss la mission de proposer, d'ici la fin du premier semestre 2013, sur la base d'une analyse prospective à cinq ans des missions de chaque niveau de l'administration territoriale, un ou plusieurs scénarios d'organisation de l'administration territoriale de l'État pour répondre aux enjeux d'adaptation et de qualité de l'action publique dans les territoires. Cette mission consultera toutes les parties intéressées, notamment les organisations syndicales.

Poursuivre l'ouverture des données publiques à fort impact économique et démocratique

▸ Conformément aux décisions du CIMAP du 18 décembre 2012, la feuille de route du Gouvernement en matière d'ouverture et de partage des données publiques a été présentée lors du séminaire sur le numérique du 28 février 2013. Plusieurs jeux de données publiques sont d'ores et déjà partagés sur data.gouv.fr.

▸ Les premiers débats thématiques seront lancés au premier semestre 2013 pour définir avec les partenaires les données utiles à partager dans le domaine du logement, de la santé, de l'enseignement supérieur;

▸ Un vade-mecum de l'ouverture des données publiques sera mis à disposition des administrations avant juin 2013.

■ **Décision n° 13** : Le Gouvernement publiera dès 2013 de nouveaux jeux de données sur data.gouv.fr dans des domaines stratégiques de l'action publique : sécurité, santé, vie économique, recherche.

■ **Décision n° 14** : Le Gouvernement prendra systématiquement en compte l'exigence de partage des données publiques dans les réformes qu'il présente.

■ **Décision n° 15** : Le Gouvernement améliorera l'accès aux données ouvertes par la création d'un **catalogue national** permettant de trouver l'ensemble des données publiques librement accessibles depuis data.gouv.fr

Alléger les normes pour renforcer la compétitivité de notre économie et l'efficacité de l'action publique

- ▶ Conformément aux décisions du CIMAP du 18 décembre 2012, le Premier ministre s'est doté, au sein du secrétariat général du Gouvernement, d'une structure de pilotage et de coordination de l'ensemble du chantier de la simplification normative.
- ▶ La généralisation des études d'impact des textes réglementaires pour garantir la qualité des normes nouvelles est en cours.

Le CIMAP décide d'aller plus loin et adopte 10 nouvelles décisions, pour alléger les contraintes pesant sur la croissance et renforcer la compétitivité de notre économie.

De nouvelles mesures pour endiguer l'inflation normative

■ **Décision n° 16** : Appliquer un moratoire général des normes : toute proposition de texte réglementaire nouveau ne sera acceptée que si elle s'accompagne d'une simplification correspondante.

■ **Décision n° 17** : Faire prévaloir systématiquement les bonnes pratiques de législation

- ▶ Ne pas "sur-transposer" les directives communautaires
- ▶ Appliquer le principe de proportionnalité
- ▶ Renforcer la sécurité juridique
- ▶ Associer les agents des services déconcentrés à l'élaboration des instructions et circulaires ministérielles

■ **Décision n° 18** : Renforcer les études d'impact des textes pour prendre mieux en compte l'impact financier des projets de loi sur les collectivités territoriales ; l'impact des textes sur les missions ou l'organisation des services déconcentrés ; l'impact des textes d'origine communautaire ; la mise en œuvre du principe de proportionnalité.

■ **Décision n° 19** : Stabiliser la réglementation en évaluant avant de réformer

Des simplifications urgentes pour alléger le droit en vigueur

■ **Décision n° 20** : Accélérer la simplification en recourant, lorsque cela est justifié, aux ordonnances. Dès la fin du mois d'avril, huit mesures immédiates en matière d'urbanisme et de construction feront l'objet d'une adoption accélérée par ordonnance.

■ **Décision n° 21** : Des mesures concrètes pour alléger les procédures et faciliter les démarches des citoyens.

- ▶ Faciliter les délibérés à distance des organismes administratifs collégiaux, consultatifs ou décisionnels (visioconférences, échanges sur internet) ;
- ▶ Créer un droit de saisir l'administration par courriel ou télé-procédure ;
- ▶ Permettre, dans certains domaines, la communication des avis donnés par une autorité au cours de l'instruction d'un dossier pour permettre aux usagers d'améliorer leur projet et prévenir l'intervention d'une décision défavorable.

■ **Décision n° 22** : Donner suite rapidement aux propositions faites par MM. Lambert et Boulard en matière de normes applicables aux collectivités locales.

- ▶ Le Gouvernement engage l'évaluation de la liste des normes mises en évidence dans le rapport.
- ▶ Les pouvoirs de la commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) seront élargis.

■ **Décision n° 23** : Placer la simplification au cœur du management public. Les objectifs de simplification seront explicitement prévus par les lettres de mission des directeurs d'administration centrale et feront partie des critères de leur évaluation.

■ **Décision n° 24** : Simplifier grâce à l'expertise des services déconcentrés. Les responsables des services déconcentrés seront consultés pour proposer des simplifications des normes qu'ils appliquent.

■ **Décision n° 25** : Pour alléger immédiatement les contraintes et conformément aux recommandations du rapport de MM. Lambert et Boulard, les ministres se mobiliseront pour privilégier systématiquement une interprétation facilitatrice du droit existant.

▶ Enfin, conformément aux décisions du CIMAP du 18 décembre 2012, **101 commissions administratives sont supprimées**. C'est 15% du nombre total des commissions. La création d'un nouvel organisme consultatif est désormais subordonnée à la suppression d'un autre organisme. Les ministères ont élaboré leur stratégie de consultation pour privilégier des modes de consultation innovants et souples avant toute décision. Sur cette base, d'ici juin 2013, le nombre de commissions consultatives devra avoir diminué au total de 25 %.

Simplifier les démarches administratives des particuliers

Les mesures de simplification engagées en décembre 2012 portent leurs premiers fruits, le mouvement de simplification engagé se poursuit et son ambition s'accroît avec de nouvelles mesures

- ▶ Les personnes en situation de handicap expérimentent le suivi en ligne de leurs demandes. Prochaines étapes : dématérialiser les procédures et simplifier les conditions d'attribution de la carte de stationnement.
- ▶ À la rentrée 2013, les jeunes pourront s'inscrire en ligne dans un lycée général et technologique dans toutes les académies volontaires pour adopter ce service.
- ▶ Il est désormais possible de déclarer en ligne et en une seule fois le décès d'un proche auprès des principaux organismes concernés (dont la CNAV, CNAF, MSA, Ircantec...).
- ▶ Partout en France, la victime d'une atteinte aux biens peut désormais déposer une pré-plainte en ligne sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr, et prendre rendez-vous dans le commissariat ou la brigade de gendarmerie de son choix.

■ **Décision n° 26 : En complément des simplifications arrêtées en décembre, le Gouvernement décide de nouvelles simplifications prioritaires en faveur des particuliers**

Simplifications pour 2013

- ▶ Un site proposant une information adaptée sur la **qualité des prises en charge dans les établissements de santé** à destination des usagers et de leurs représentants.
- ▶ Un plan d'amélioration des procédures à destination des **communautés françaises à l'étranger**.
- ▶ Une rénovation des procédures relatives aux demandes de **visas**.
- ▶ Les possibilités de télé-déclaration des revenus et de paiement des **impôts** sont étendues aux mobiles.
- ▶ La relation avec les contribuables dans le cadre du **contrôle fiscal** sera facilitée par des échanges dématérialisés sécurisés avec les contribuables contrôlés.

Pour 2014

- ▶ Une procédure de **déclaration de grossesse en ligne** sera mise en place d'ici le premier semestre.

Simplifier les démarches administratives des entreprises

La consultation des entreprises conforte la priorité fixée par le Gouvernement de réduire la complexité administrative et réglementaire.

- ▶ Conformément aux décisions du CIMAP du 18 décembre 2012, les acteurs économiques et leurs organisations professionnelles sont désormais associés aux simplifications.
- ▶ Dans le cadre des 7 chantiers prioritaires du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, les premiers résultats concrets sont enregistrés : 250 000 entreprises bénéficient depuis mars 2013 du pré-remplissage de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).
- ▶ Au cours de l'année 2013, des travaux de simplification seront engagés sur 10 autres formulaires
- ▶ Dans les prochains mois, une trentaine d'entreprises pilotes pourront remplacer 4 déclarations différentes par une déclaration sociale nominative (DSN) unique.
- ▶ Les propositions de simplification de Thierry Mandon en matière d'immobilier d'entreprises ont été remises et seront intégrées dans un projet de loi.

.....

■ **Décision n° 27 : De nouvelles actions de simplification sont décidées au bénéfice des entreprises.**

- ▶ D'importants services en ligne seront développés dans l'ensemble des **administrations économiques et financières**.
- ▶ Dans le domaine **douanier**, la mise en place du guichet unique national est accélérée.
- ▶ Le **“Pacte Défense PME”** garantira quarante actions concrètes dont une meilleure prise en compte des PME dans la stratégie d'achat du ministère.
- ▶ Pour les **entreprises des secteurs agricoles et alimentaires**, les simplifications s'amplifieront grâce au développement et à la promotion de services sur téléphone mobile.
- ▶ Le programme en faveur de l'**accès à la commande publique pour les PME/ETI** se poursuivra en 2013 / 2015.
- ▶ Courant 2013 sera initiée la création du **groupement d'intérêt public “plateforme de publicité légale des entreprises” (PPLE)**.
- ▶ Dans le cadre des États généraux de la **modernisation du droit de l'environnement** prévus à l'été 2013, il sera procédé à la dématérialisation complète de la procédure de déclaration relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et à l'extension du régime d'autorisation simplifiée.

Innover et simplifier avec les agents publics

- ▶ Conformément aux décisions du CIMAP du 18 décembre 2012, les programmes ministériels de modernisation et de simplification (PMMS) seront élaborés en association avec les agents.
- ▶ Depuis le 1^{er} mars dernier et jusqu'au 30 avril 2013, le Gouvernement organise une consultation en ligne auprès de tous les agents publics de l'État. Sur le site www.innover.modernisation.gouv.fr, chacun peut déposer une contribution sur trois sujets : rendre un meilleur service, améliorer le fonctionnement interne, simplifier les réglementations.
- ▶ Plusieurs actions sont déjà identifiées pour être mises en œuvre : demande en ligne de vote par procurations ; titres de séjour pluriannuels ; développement des enquêtes de satisfaction ; simplification des autorisations d'urbanisme ; dématérialisation des factures des fournisseurs de l'État.

.....

■ **Décision n° 28 :** Le Premier ministre demande à chaque ministère d'expertiser dans les meilleurs délais les **pistes de simplification proposées par les agents**, dans le cadre de la consultation en ligne “Innover et simplifier avec les agents publics”, pour assurer leur mise en œuvre rapide.

- ▶ En complément, une consultation sur le terrain avec les agents des services déconcentrés est expérimentée depuis mars 2013 dans les trois départements de la région Basse-Normandie et dans le Rhône.

.....

■ **Décision n° 29 :** À l'issue d'une phase préalable conduite dans les quatre départements “pilotes”, les consultations locales dans les services déconcentrés seront déployées courant 2013 sur tout le territoire.

Renforcer le dialogue social autour de la modernisation de l'action publique

- ▶ Suite aux décisions du CIMAP du 18 décembre 2012, la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique a identifié avec les organisations syndicales de la fonction publique les modalités d'organisation du dialogue social en matière de modernisation de l'action publique, dans le respect des compétences des instances existantes, en particulier celles des comités techniques.

.....

■ **Décision n° 30** : Le Gouvernement propose aux organisations représentatives des fonctionnaires d'organiser une **concertation, au niveau national, dans le cadre du conseil commun de la fonction publique (CCFP) et du conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE)** sur leur association à la modernisation de l'action publique.

En complément des discussions nationales, un cadre spécifique de concertation déconcentré entre employeurs publics et représentants des personnels sera défini avec les organisations syndicales et les employeurs des versants territorial et hospitalier de la fonction publique.

Mieux, moins cher : transformer l'action publique en dialoguant avec les parties prenantes et en rénovant la gestion publique

Évaluer l'ensemble des politiques publiques

Comme le Gouvernement s'y est engagé, l'ensemble des politiques publiques seront évaluées d'ici 2017. Mieux conduire les politiques publiques, c'est assurer un meilleur service et contribuer au redressement de nos finances publiques.

Depuis le CIMAP du 18 décembre 2012, 27 politiques publiques sont en cours d'évaluation.

Le CIMAP du 2 avril 2013 poursuit cet engagement en lançant 13 évaluations supplémentaires prévues au premier semestre 2013 et en décidant dès à présent de 9 nouvelles.

Évaluation des politiques publiques nouvelles évaluations lancées (4^e cycle)

Premier ministre	Le travail du Gouvernement : préparation des décisions et accompagnement de leur mise en œuvre
Affaires étrangères	La rationalisation du dispositif public d'expertise technique internationale
Éducation nationale	L'aide à l'insertion professionnelle des jeunes et les relations entre l'école et le monde économique
Égalité des territoires et logement	La politique en faveur de la baisse des coûts de construction
Intérieur	L'accueil et l'orientation des demandeurs d'asile
Travail, emploi, formation professionnelle, dialogue social	L'articulation entre le régime d'assurance chômage et les régimes de solidarité
Défense	L'optimisation des achats de maintenance des armées
Enseignement supérieur et recherche	L'implantation territoriale des organismes de recherche et les perspectives de mutualisation entre établissements et avec les universités
	La gestion des heures d'enseignement au regard de la carte des formations supérieures

Les évaluations engagées **permettent de faire mieux et moins cher**.

À titre d'exemple, l'évaluation des aides aux entreprises doit permettre de dégager 1 Md d'euros en 2014 et 1 Md d'euros supplémentaire en 2015, tout en rationalisant un paysage touffu d'interventions, peu lisible pour les entreprises bénéficiaires. Pilotée par Jean-Jacques Queyranne, Président de la région Rhône-Alpes, Jean-Philippe Demaël, chef d'entreprise, et Philippe Jurgensen, inspecteur général des finances, la mission porte sur l'action de l'État en faveur des entreprises, soit 40 Mds d'euros. La cartographie des aides révèle une pluralité d'intervenants (9 ministères, tous les niveaux de collectivités...), un éclatement des modes d'intervention (taxes affectées, exonérations fiscales ou sociales, prêts, garantie, trésorerie, soutien à la consommation) et des objectifs (création d'entreprises, financement de projet...). Au total ce sont plus de 6 000 aides différentes dont 700 attribuées par l'État qui coexistent. Nature et bénéficiaires des aides, cohérence des aides entre les niveaux territoriaux... : tout sera expertisé pour repérer les incohérences et proposer des améliorations dans les semaines à venir.

L'évaluation des aides à la famille doit permettre le retour à l'équilibre du régime de la branche famille à l'horizon 2016. La mission Fragonard y travaille dans le cadre du Haut Conseil à la Famille.

Moderniser une politique, c'est aussi **la rendre plus juste** : L'évaluation de la politique de scolarisation des enfants en situation de handicap – au nombre de 226 000 à la rentrée de septembre 2012 – a ainsi permis de relever des disparités locales, à la fois sur le nombre d'enfants concernés et la nature des réponses. Le diagnostic établi au plan qualitatif sera approfondi dans les prochaines semaines pour mieux cerner l'état exact des moyens et garantir l'équité territoriale, mieux coordonner les acteurs, favoriser une prise en charge appropriée des handicaps. Les scénarios à construire aujourd'hui reposent sur l'identification de bonnes pratiques à généraliser.

L'évaluation de la **politique d'éducation prioritaire** met en avant la nécessité de réduire les écarts de réussite des élèves des quartiers en difficulté. En effet, les premiers éléments de diagnostic révèlent que les résultats sont restés stables dans le premier degré et ont baissé dans le second degré.

Le coût actuel de cette politique est de l'ordre d'un peu plus d'un milliard d'euros, réparti sur environ 20% des élèves d'école et de collège. 75% du budget de l'Éducation prioritaire est consacré au renforcement de l'encadrement des élèves et 11% aux indemnités versées aux personnels. S'y ajoutent des dispositifs spécifiques (internats, accompagnement éducatif, école ouverte, stages de remise à niveau...). L'évaluation en cours doit permettre d'améliorer le pilotage national et local de cette politique.

Une méthode ouverte et associant les parties prenantes pour établir les diagnostics

Ces évaluations associent les acteurs de la politique évaluée, notamment les collectivités locales. Les associations d'élus participent à 18 des 27 évaluations déjà lancées.

L'évaluation de la gouvernance de la politique de la petite enfance et du soutien à la parentalité a ainsi permis d'organiser la consultation "Au tour des parents" interrogeant 400 parents représentatifs de la diversité des familles à la fois à l'échelon national et dans quatre régions.

L'évaluation des dispositifs de soutien aux entreprises a engagé une consultation nationale en ligne, sous la forme d'un questionnaire orienté vers l'identification des besoins des entreprises, leur retour d'expérience sur l'efficacité et la lisibilité des appuis, ainsi que vers des propositions de réforme. Les bénéficiaires ont également la possibilité de déposer des contributions libres sur un espace en ligne dédié.

Des premiers éléments de diagnostic sont d'ores et déjà établis pour huit politiques publiques (appui aux entreprises à l'international ; politique d'aide aux entreprises ; aides à la famille ; gouvernance de la politique de la petite enfance et du soutien à la parentalité ; gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion ; pilotage de l'allocation adultes handicapés ; maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des monuments historiques ; politique de développement agricole).

Au-delà des politiques publiques, moderniser les modes de gestion publique

Le service des achats de l'État est mandaté pour **professionnaliser les achats de l'État et de ses établissements publics, avec pour objectif d'économiser 2 Mds d'euros d'ici à 2015**. Le secteur hospitalier public a également engagé un programme national "Performance hospitalière pour des achats responsables" (PHARE) qui doit générer **910 M d'euros** d'économies d'ici 2014, à travers une meilleure politique de négociation dans l'achat de médicaments et de meilleures pratiques médicales.

Les multiples **agences et opérateurs de l'État** seront également réexaminés. Pour en éviter la prolifération, une circulaire du Premier ministre encadre désormais les conditions dans lesquelles ces structures peuvent être créées.

Une **mission confiée au contrôle général économique et financier (CGEFI) est en train de "passer en revue" les organismes de petite taille** (moins de 50 agents). Cette mission porte sur quelque 200 structures. Elle doit identifier, en lien avec les ministères concernés, des regroupements, des réorganisations ou des suppressions. Ses conclusions sont attendues pour juin 2013.

Enfin, le Gouvernement s'engage d'ores et déjà dans la réduction du nombre de ces structures. Une quinzaine d'organisme sont déjà regroupés ou supprimés. Trois exemples :

Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère de l'égalité des territoires et du logement créeront au 1^{er} janvier 2014 le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), qui regroupera 11 structures existantes.

Le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme prévoit de réintégrer les missions de l'agence nationale des services à la personne (ANSP) au sein de son administration centrale d'ici la fin 2013.

Les missions du GIP "éducation numérique en Afrique" seront reprises par le réseau diplomatique.

Simplifier les normes pour alléger les contraintes pesant sur la croissance et renforcer la compétitivité de notre économie

Le rapport Gallois a mis en évidence l'impact négatif de l'instabilité et de la complexité de la réglementation sur la compétitivité des entreprises. En alourdissant les coûts et la durée des procédures nécessaires à la conduite des projets, **l'excès de normes pèse sur la compétitivité de notre pays** dans son ensemble. La simplification des normes est également devenue un véritable enjeu budgétaire car la réglementation impose des charges qui ne sont pas toujours proportionnées aux objectifs poursuivis. Lors du lancement de la négociation du Pacte de confiance et de responsabilité avec les collectivités territoriales, le 12 mars dernier, le Premier ministre a rappelé sa détermination à agir sur ce chantier prioritaire.

Le rapport sur l'inflation normative remis au Premier ministre par MM. Lambert et Boulard le 26 mars dernier rappelle ainsi que, sur les quatre dernières années, **le coût des normes nouvelles est évalué par la Commission Consultative d'Évaluation des Normes (CCEN) à 2 milliards d'euros, pour un stock de normes qui s'élève désormais à 400 000. L'Union européenne évalue à 60 Mds d'euros le surcoût de la complexité administrative en France.**

Sur la base de ce rapport et des premières propositions de la mission de M. Thierry Mandon sur les normes applicables aux entreprises, le CIMAP décide d'un ensemble de mesures **pour endiguer l'inflation normative et alléger le droit en vigueur par des simplifications urgentes.**

Pour bloquer l'inflation normative, le Gouvernement décide un moratoire général des normes

Aucune proposition de texte réglementaire nouveau ne sera acceptée si elle ne s'accompagne pas d'une simplification correspondante. Environ 1000 textes par an sont concernés.

Le moratoire général des normes impose qu'un **ministère qui souhaite présenter un texte nouveau propose une simplification correspondante** (abrogation, allègement) prioritairement dans le même champ et à l'égard des mêmes destinataires. L'équivalence entre la charge nouvelle créée et la simplification s'appréciera au niveau global d'un dispositif en pesant, à l'aide d'évaluations financières, l'importance des impacts positifs et négatifs du texte. *Par exemple, une obligation nouvelle (formalité administrative, mise en conformité) devra être évaluée (coûts, délais) et gagée par un allègement proportionné des procédures ou contraintes existantes.*

Pour alléger immédiatement les contraintes

Les ministres sont incités à privilégier systématiquement **une application facilitatrice du droit en vigueur.**

Ils élaborent un programme de simplification d'ici la fin mai.

Dès ce CIMAP, le Gouvernement retient d'ores et déjà plusieurs propositions préconisées par le rapport Lambert-Boulard.

Focus sur quelques propositions retenues :

Proposition	Décision du Gouvernement
Abroger une liste de normes	Le Gouvernement engage l'évaluation de ces normes ; ses décisions seront annoncées avant la fin du mois d'avril.
Instaurer le principe de proportionnalité	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la rédaction des textes (lois, règlements et circulaires), laisser des marges de manœuvre pour permettre une application adaptée aux situations concrètes ; - L'enrichissement des études d'impact des textes avec la création d'une rubrique spécifique pour vérifier le respect du principe
Insérer le principe de sécurité juridique	Obligation de respecter les dates communes d'entrée en vigueur des textes et un délai minimal pour l'entrée en vigueur d'une norme nouvelle afin que les acteurs puissent s'adapter. <i>Ex : le Gouvernement a annoncé un report, du 1^{er} avril au 1^{er} juillet, de la hausse de TVA sur les services à la personne qu'impose le droit communautaire, pour que les professionnels puissent s'adapter.</i>
Valoriser la norme contractuelle, en n'ayant plus systématiquement recours à la norme obligatoire	La revue du stock de normes doit conduire au remplacement de certaines normes obligatoires par des normes volontaires
Créer un "médiateur de la norme" entre l'État et les collectivités locales	La commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) pourra jouer ce rôle : elle disposera d'une compétence d'analyse du stock de normes et veillera à l'application du principe de proportionnalité
Éviter d'ajouter des dispositions nationales au droit communautaire ou international, en transposant directement	Toute "surtransposition" devra être explicitement justifiée. <i>Ex. souligné par la mission de T. Mandon : une directive européenne oblige à faire une évaluation environnementale avant des opérations qui peuvent avoir un impact important sur l'environnement. La mise en œuvre en droit français va au-delà de ces exigences en prévoyant une liste plus large de constructions qui doivent faire l'objet d'une évaluation.</i>
Mettre en place des objectifs de révision du corpus juridique pour les administrations prescriptrices	Les ministères doivent élaborer un programme pluriannuel de simplification des normes pour le CIMAP de juin.
Renforcer la formation des cadres de la fonction publique à la légistique et aux enjeux du droit	Les directeurs d'administration centrale seront évalués sur des objectifs de simplification. Des séminaires juridiques seront organisés pour impulser un changement culturel.
Stabiliser les normes dans le temps, en y intégrant une "clause de revoyure"	Les modifications de normes doivent être précédées d'une évaluation de leur impact. <i>Ex : un moratoire de deux ans est décrété sur l'instauration de nouvelles normes techniques en matière de construction. Une évaluation des normes de construction est en cours. À l'issue, les normes présentant le rapport coût/efficacité le moins probant pourront être allégées ou abrogées.</i>

Simplifier : faciliter les démarches pour les particuliers, accroître la compétitivité des entreprises

Simplifier les démarches administratives pour les particuliers

Le Gouvernement publie aujourd'hui sur modernisation.gouv.fr une étude qui dresse le bilan de la complexité perçue par les usagers sur leurs démarches administratives. Mesurée auprès de 11.000 personnes, usagers des services publics, elle révèle en moyenne, qu'un usager sur cinq juge très ou assez compliquées ses interactions avec les services publics.

Parmi les cinq événements de vie jugés les plus compliqués figurent la situation des ressortissants étrangers hors Union européenne (jugée complexe par 55% des usagers), le handicap (45%), la perte et la recherche d'un emploi (37%), la dépendance (37%), et le logement (34%).

Ces constats n'empêchent pas les usagers d'exprimer leur satisfaction quant à l'attitude des agents, leur amabilité (76% de satisfaits), la confiance qu'ils inspirent, (75% de satisfaits) ainsi que leur compétence (75% de satisfaits).

C'est autour de ces cinq événements de vie que les mesures de simplification engagées en décembre 2012 donnent leurs premiers résultats :

Ainsi, pour les personnes en situation de handicap, la mise en œuvre progressive du suivi en ligne de leurs demandes auprès des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) permet de réduire les délais de réponse et d'améliorer la qualité de l'accueil grâce à un désengorgement des guichets et du canal téléphonique. En quatre mois, le volume d'appels auprès de la MDPH du Nord a ainsi baissé de 21%.

L'expérimentation conduite en Seine et Marne permettant d'éviter à l'utilisateur de fournir des copies d'acte d'état civil à l'appui de ses démarches administratives (notamment la délivrance des passeports et les actes notariés) est une réussite. Grâce à une plate-forme d'échange sécurisée interne aux administrations, fonctionnaires et officiers d'état-civil échangent directement les documents nécessaires, sans démarche pour l'utilisateur. Cette expérimentation sera étendue en juin à une vingtaine de communes supplémentaires.

Pour les jeunes, le télé-service d'inscription et de choix des options pour les élèves entrant au lycée a été expérimenté avec succès dans 9 académies en préparation de la rentrée 2012. Il sera étendu à l'ensemble des académies volontaires pour juin 2013 pour l'entrée en lycée général et technologique.

Le télé-service permettant de déclarer en une seule fois le décès d'un proche auprès des principaux organismes concernés (dont la CNAV, CNAF, MSA, Ircantec...) est aujourd'hui opérationnel sur mon.service-public.fr.

Pour les victimes d'atteinte aux biens, un site permettant de réaliser un pré-dépôt de plainte en ligne, www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr, est maintenant ouvert à tous sur l'ensemble du territoire. Ce télé service indique les justificatifs à fournir et permet de prendre rendez-vous auprès du commissariat ou de la brigade de gendarmerie de son choix. C'est une démarche appréciée des usagers, mais aussi des services de gendarmerie et de police.

Le mouvement de simplification engagé se poursuit et son ambition s'accroît avec de nouvelles mesures :

- dans le **domaine de la santé et du social** : un site proposant une information adaptée sur la qualité des prises en charge dans les établissements de santé sera lancé fin 2013 et la déclaration de grossesse sera simplifiée d'ici le deuxième semestre 2014 pour éviter à l'utilisateur l'envoi par papier de deux formulaires distincts à l'assurance maladie et aux allocations familiales.
- dans le **domaine de la vie citoyenne** les télé-déclarations des revenus et de paiement des impôts disponibles sur mobiles depuis 2012 s'enrichiront de nouvelles fonctionnalités pour permettre d'accroître la facilité de leur utilisation et les jeunes appelés de la journée défense et citoyenneté (JDC) pourront d'ici fin 2014 se connecter à une application mobile interactive d'information sur la JDC.
- une rénovation des **procédures relatives aux demandes de visas** : un plan de facilitation de la mobilité des personnes visitant la France et participant à la vitalité de nos relations bilatérales (hommes d'affaires, étudiants, artistes, touristes), sera mis en œuvre progressivement au cours de l'année 2013.

Simplifier les démarches administratives pour les entreprises

L'engagement du Gouvernement en faveur de la compétitivité des entreprises est permanent.

La consultation des entreprises conforte la priorité fixée par le Gouvernement de réduire la complexité administrative et réglementaire.

Une première réunion avec une trentaine d'organisations professionnelles s'est ainsi tenue le 10 janvier 2013 et a permis de faire remonter plus de 150 propositions de simplification. Les réunions se tiendront à un rythme trimestriel : la prochaine est fixée au 12 avril 2013.

Dans la continuité des décisions prises dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, le Gouvernement a confirmé, en décembre 2012, l'ouverture de 7 chantiers prioritaires qui ont atteint des résultats concrets dès le premier semestre 2013.

Ainsi, grâce au programme "**Dites-le nous une fois**", 250 000 entreprises bénéficient depuis mars 2013 du pré-remplissage de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Parallèlement, des travaux de simplification sont en cours pour déterminer les formulaires les plus redondants à redéfinir.

Dans les prochains mois, une trentaine d'entreprises pilotes pourront **substituer la déclaration sociale nominative (DSN) à quatre déclarations** (attestation employeur, déclaration de mouvements de main-d'œuvre, déclaration pour le versement des indemnités journalières, formalités de radiation).

Les propositions de simplification de Thierry Mandon en matière **d'immobilier d'entreprises** ont été remises et seront examinées dans le cadre de la préparation d'un projet de loi d'ici le début de l'été.

Deux tests PME, destinés à mesurer l'impact de nouvelles normes sur les entreprises ont été lancés depuis le CIMAP de décembre : le premier sur un texte fiscal relatif aux obligations de facturation, le second relatif aux indications géographiques des produits manufacturés.

De nouvelles mesures de simplification sont aujourd'hui engagées grâce à la consultation des entreprises et aux propositions des ministères :

- ▶ **diminution des délais de paiement de l'État** à 20 jours d'ici 2017 par l'optimisation des processus internes et la dématérialisation des factures,
- ▶ **développement des services en ligne dans l'ensemble des administrations économiques et financières**, tant dans le champ de la fiscalité des entreprises (promotion de la télé-déclaration et du télé-règlement de la TVA), que des démarches déclaratives des professionnels,
- ▶ **simplification des démarches en faveur des artisans et des commerçants** (révision des procédures d'instruction, dématérialisation des dossiers, renforcement du rôle des établissements consulaires),
- ▶ **meilleur accès à la commande publique pour les PME** et les entreprises de taille intermédiaire (ETI)

Amplifier l'ouverture des données publiques : une administration plus transparente

L'ouverture des données publiques comporte un enjeu citoyen et démocratique auquel le Gouvernement répond par une exigence accrue de transparence. Conformément à la feuille de route adoptée par le Cimap du 18 décembre 2012, de **nouveaux jeux de données** ont été partagés sur le site data.gouv.fr.

L'ensemble des ministères se sont mobilisés et les domaines stratégiques de l'action publique sont couverts (sécurité, santé, vie économique, recherche). Trois axes guident l'action du Gouvernement dans cette politique de transparence :

- ▶ **ouvrir et partager des données à fort impact économique et démocratique**
- ▶ **créer un écosystème cohérent** de l'ouverture des données publiques
- ▶ **engager l'ouverture des données publiques "par défaut"**, intégrée dès la conception des systèmes d'information.

Exemples de données déjà partagées depuis le dernier CIMAP

Ministère des affaires sociales et de la santé	Les honoraires des médecins libéraux par spécialité et par lieu d'exécution de janvier à octobre 2012 Les dépenses de santé remboursées par l'assurance maladie par région de janvier à octobre 2012
Services du Premier ministre (Institut National des hautes études de la sécurité et de la justice-INHESJ-)	Les crimes et délits et les faits constatés par les services de police et de gendarmerie en 2012
Ministère de l'Agriculture	Les cotations des fruits et légumes par marché et par produit sont réactualisées à un rythme hebdomadaire
Ministère de la culture et de la communication	Une trentaine de jeux de données sur le cinéma (fréquentation, exploitation, distribution) Les aides à la presse La liste des mobiliers classés "monument historique" par région

Pour franchir une étape supplémentaire, de nouveaux jeux de données sont d'ores et déjà annoncés sur le site data.gouv.fr

Ministère des affaires sociales et de la santé	La liste à jour des centres Alzheimer
	La base de données des médicaments et leur cycle de vie
	Les données sur les permanences de soins ambulatoires
	Les données sur la Couverture Maladie Universelle (CMU)
Ministère de l'intérieur	Les zones de vigilances accrues (sécurité routière)
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	Les données relatives à la qualité de l'eau
Ministère de la défense	Le parcours citoyen (journée de défense et de citoyenneté)
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Les dépenses en recherches et développement, ainsi que le nombre de chercheurs par région

Le Gouvernement s'engage à prendre systématiquement en compte l'exigence de partage des données publiques dans les réformes qu'il présente.

Il améliorera l'accès aux données ouvertes par la création d'un **catalogue national** permettant de trouver l'ensemble des données publiques librement accessibles depuis data.gouv.fr